



22 mai 2019

(19-3528)

Page: 1/1

Original: anglais

INDE – TRAITEMENT TARIFAIRE DE CERTAINES MARCHANDISES

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par l'Union européenne

La communication ci-après, reçue le 21 mai 2019 et adressée par la délégation de l'Union européenne à la délégation de l'Inde et à la délégation du Japon, est distribuée à l'Organe de règlement des différends conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, l'Union européenne informe le gouvernement indien, le gouvernement japonais et l'Organe de règlement des différends que, en raison de son intérêt commercial substantiel, elle désire être admise à participer aux consultations demandées par le Japon dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 14 mai 2019 (WT/DS584/1, G/L/1318) intitulée "*Inde – Traitement tarifaire de certaines marchandises*".

L'Union européenne souhaite être informée de la date et du lieu des consultations.
